

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4033**

commune (s) : Vénissieux

objet : Quartier du plateau des Minguettes - Etude urbaine et mission d'architecte en chef - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4033**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier du plateau des Minguettes - Etude urbaine et mission d'architecte en chef - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La composition urbaine du plateau des Minguettes à Vénissieux évolue vers la constitution d'un cœur de ville le long de l'axe du tramway, nouvel élément de la recomposition et du développement de la Ville. Néanmoins les réalités sociales restent difficiles d'un point de vue socio-économique.

D'un point de vue socio-urbain, les habitants du Plateau vivent à l'échelle de ce territoire car l'essentiel des services dont ils ont besoin y est présent, tout en y supportant une forte pression sociale. Après la phase de "réparation" de la première convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'ambition est de valoriser sur le long terme un territoire doté d'atouts et d'un fort potentiel de développement, de poursuivre son intégration avec le reste de la commune, partie prenante de l'agglomération, d'en renouveler l'image et de préparer les éléments d'un programme national de rénovation urbaine (PNRU) 2.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'étude urbaine et la mission d'architecte en chef sur le quartier du plateau des Minguettes à Vénissieux.

Cette mission devrait permettre de :

- fixer une stratégie de développement du territoire, en lien avec les réflexions déjà engagées sur les territoires connexes afin, notamment, de renforcer le développement économique et commercial,
- poursuivre et soutenir les dynamiques urbaines déjà engagées.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il comporterait un engagement de commande minimum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 décembre 2012 a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Passagers des Villes/In Strada/Berim/Adequation/Les Eclairagistes associés.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour l'étude urbaine et la mission d'architecte en chef sur le quartier du plateau des Minguettes à Vénissieux et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Passagers des Villes/In Strada/Berim/Adequation/Les Eclairagistes associés, pour un montant minimum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum de 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 617 - fonction 824 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.